



SwissLife

Swiss Life simplifie la gestion de vos contrats collectifs

La Déclaration sociale nominative



Ce qui va changer dans les processus métiers

Avec la DSN, la gestion de nos contrats collectifs (retraite article 83, santé et prévoyance) évolue vers plus de simplicité pour toutes les opérations liées à la vie du contrat.

Pour les contrats retraite supplémentaire

Affiliations nouvelles

Chaque mois, à la suite de la transmission de votre DSN, Swiss Life identifiera les nouveaux adhérents par différence entre la DSN reçue et celle du mois précédent. Les adhérents seront alors créés à partir des données contenues dans la DSN (nom de famille, prénoms, nom d'usage, date de naissance, lieu de naissance, adresse postale) et l'adhésion sera réalisée en reprenant la clause bénéficiaire standard. Si le contrat permet l'investissement en unités de compte, l'adhésion se fera sur le profil d'investissement prédéfini avec vous ou le profil le moins risqué disponible au contrat. Ces éléments pourront être mis à jour *a posteriori* sur simple demande écrite de l'adhérent.

Réduction des affiliations

La DSN vous permettra de nous signaler les fins de contrat de travail des adhérents jusqu'ici encore présents dans les effectifs. Cette information sera prise en compte par Swiss Life pour mettre en réduction les adhésions correspondantes.

À noter :

- pensez à signaler à Swiss Life, par e-mail ou par courrier, les sorties hors fin de contrat de travail (changement de collègue, salarié en exonération, congé sabbatique...);
- le versement des prestations restera soumis à la demande de l'adhérent ou des bénéficiaires, à réception des pièces justificatives.

Pour les contrats santé / prévoyance

Affiliations

Les contrats collectifs prévoyance

- **Pour les contrats SwissLife Prévoyance Entreprise + (SLPE+) et les contrats sur mesure⁽¹⁾ : à partir du 1^{er} janvier 2023**, l'affiliation des salariés est enregistrée automatiquement *via* la DSN, dès lors qu'une cotisation est déclarée. Cette évolution s'appliquera au flux déclaré en janvier pour le mois de référence de décembre.

(1) *Hors contrats court (entrée et sortie sur le même mois civil, exemple : du 1^{er} au 31 janvier ou du 15 au 31 juillet)*

- **Pour les autres contrats collectifs standard** : un bulletin individuel d'affiliation (BIA) doit nous être adressé dans les 30 jours qui suivent la date d'embauche du salarié, afin que cette date soit retenue comme date d'effet de l'affiliation.

Les contrats collectifs santé

- **En cas de contrat court** : l'affiliation des salariés en contrat court, est enregistrée automatiquement *via* la DSN, dès lors qu'une cotisation est déclarée. Pour cela, l'entrée et la sortie du salarié doivent être faites au cours du même mois civil (exemple : du 1^{er} au 31 janvier ou du 15 au 31 juillet). Celle-ci sera enregistrée pour le salarié **sans les ayants droit et sur les garanties de base uniquement**.

- **Dans les autres cas** : les adhésions sont à effectuer en ligne *via* le portail BIA (bulletin individuel d'affiliation). Chaque salarié doit enregistrer son affiliation dans les 30 jours qui suivent son embauche. Le lien d'accès est disponible dans votre *Espace Client MySwissLife*. Celui-ci reste actif pendant toute la durée de votre contrat, vous permettant, ainsi, de le faire suivre à vos nouveaux salariés.

Radiations

La DSN vous permettra de nous indiquer les fins de contrat de travail des adhérents sortants. Cette information sera prise en compte automatiquement par Swiss Life, pour procéder à la radiation du salarié (et de ses éventuels ayants droit) de l'effectif du collègue assuré.

À noter : pensez à signaler à Swiss Life les sorties hors fin de contrat de travail (changement de collègue, congé sabbatique...).

#YourLife

SwissLife Prévoyance et Santé – Siège social : 7, rue Belgrand – 92300 Levallois-Perret – SA au capital social de 150 000 000 €
Entreprise régie par le Code des assurances – 322 215 021 RCS Nanterre

SwissLife Assurance et Patrimoine – Siège social : 7, rue Belgrand – 92300 Levallois-Perret – SA au capital social de 169 036 086,38 €
Entreprise régie par le Code des assurances – 341 785 632 RCS Nanterre – www.swisslife.fr